

**Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires
tenue le 19 septembre 2017 au centre administratif de la Commission scolaire**

1. CODE D'ÉTHIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY : ADOPTION

Les membres du Conseil des commissaires ont adopté le code d'éthique, en présence de plusieurs dizaines d'employés. En effet, les représentantes des trois accréditations syndicales, accompagnées de certains de leurs membres, ont souhaité s'adresser au président, M. Denis Rajotte, lors de la période de questions du public. Elles ont exprimé leur désaccord avec le code d'éthique, particulièrement pour des motifs d'atteinte à la vie privée de leurs membres. Certaines ont aussi mentionné que la Commission scolaire avait manqué de transparence dans ce dossier et qu'elles trouvaient le délai de consultation trop court.

Afin de répondre à certains questionnements ou pour apporter des précisions, la directrice générale, madame Claudine Lachapelle, a informé le public du fait que l'élaboration du code d'éthique fait suite à une recommandation du Protecteur de l'élève l'année dernière, de même qu'à la volonté des membres du Conseil des commissaires et des membres du Comité consultatif de gestion. Elle mentionne que ce code d'éthique reflète les valeurs organisationnelles auxquelles l'adhésion est primordiale et desquelles émanent les normes visées. Elle a aussi précisé que la Commission scolaire a choisi de consulter six groupes par souci de transparence, du 23 mai au 30 juin 2017, et ce malgré qu'elle n'était pas dans l'obligation de le faire.

2. DÉSIGNATION DE DEUX SIGNATAIRES POUR L'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Une entente d'utilisation commune de certains locaux à l'École Saint-Roch a été élaborée dans le cadre d'un partenariat intervenu entre la Commission scolaire de Sorel-Tracy et la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu pour l'agrandissement de l'École St-Roch. Les partenaires disposent de certaines ressources matérielles et humaines qui sont complémentaires. Les membres du Conseil des commissaires ont donc désigné le directeur par intérim des Services des ressources matérielles, du transport et de l'informatique, M. Tony Bourgoin, et la directrice générale, M^{me} Claudine Lachapelle à signer cette entente, pour et au nom de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

3. DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE À LA TABLE CONCERTATION JEUNESSE DU BAS-RICHELIEU

Au cours de cette même séance, les membres du Conseil des commissaires ont renouvelé l'adhésion de la Commission scolaire de Sorel-Tracy à la Table concertation jeunesse du Bas-Richelieu pour l'année scolaire 2017-2018 et y ont désigné comme représentante M^{me} Christiane Bouthillier, conseillère pédagogique. Il est à noter qu'en cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Bouthillier, M^{me} Élise Mathieu, directrice adjointe des Services éducatifs, pourra agir à titre de substitut au sein de la Table concertation jeunesse du Bas-Richelieu.

4. DISPOSITIONS DE L'ENTENTE LOCALE OU DES ARRANGEMENTS LOCAUX NON CONFORMES EN VERTU DE LA LOI SUR LE RÉGIME DE NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC ET À L'ENTENTE E-1

Actuellement en période de négociations locales avec le Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu, les membres du Conseil des commissaires sont informés que certaines dispositions de l'entente locale et des arrangements locaux sont non conformes à cet encadrement légal. Malgré le fait que la Commission a dénoncé cette situation au syndicat à plusieurs reprises et que les démarches faites par les représentants de la Commission à la Table de négociations n'ont pas permis d'arriver à régulariser la situation, le Conseil mandate la directrice des Services des ressources humaines pour tenter les recours qu'elle jugera nécessaires à la pleine reconnaissance des droits de la Commission scolaire sur ces questions.

LES SUJETS SUIVANTS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ TRAITÉS EN INFORMATION :

- Projet ESE : présentation faite par M. Jean-François Tremblay ;
- Message de la rentrée 2017 du président de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
- Retour sur la rentrée scolaire 2017-2018;
- Résultats des épreuves uniques de juin;
- Soirée Reconnaissances des retraités et 25 ans de service;
- Politique sur la réussite éducative : dépôt;
- Déclaration des partenaires de l'éducation concernant les encadrements sur le cannabis en milieu scolaire.

Pour plus d'informations au regard des sujets traités par le Conseil des commissaires dans le cadre de ses séances, nous vous invitons à consulter les procès-verbaux des séances, disponibles au www.cs-soreltracy.qc.ca, sous l'onglet *Commission scolaire – Conseil des commissaires*.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES :

Mardi 17 octobre 2017 à 19 h 30

Centre administratif de la Commission scolaire de Sorel-Tracy
41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, J3P 1L1

Rédaction :
Geneviève Handfield
Directrice des communications et secrétaire générale
(450) 746-3990, poste 6011
handfieldg@cs-soreltracy.qc.ca